

<https://www.pressegauche.org/Projet-de-loi-no-61-Les-femmes-encore-les-grandes-perdantes-de-la-relance>



Projet de loi no 61 - Les femmes encore les grandes perdantes de la relance économique (APTS)



- Communiqués -
Date de mise en ligne : mardi 9 juin 2020

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

QUÉBEC, le 9 juin 2020 - « On a l'impression d'entendre exactement la même cassette que lors de la crise économique de 2008, avec le gouvernement de Jean Charest. On investit dans les infrastructures et la construction, milieu majoritairement masculin, et ce sont encore les services publics, dont le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), où les femmes représentent la vaste majorité de la main-d'oeuvre, qui vont encore être les victimes de l'austérité, annoncée par le ministre des Finances, Éric Girard. Mais doit-on s'étonner de telles propositions de la part du boys club dont s'est entouré le premier ministre François Legault pour "relancer" économiquement le Québec ? »

C'est ainsi que s'est exprimée la présidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), Andrée Poirier, avant de se présenter devant la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale pour dénoncer le projet de loi no 61, Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19.

L'impact de ce projet de loi sur les membres de l'APTS, dont 86 % sont des femmes, ne se fera pas uniquement ressentir lors de l'application des mesures d'austérité pour retrouver l'équilibre budgétaire, mais aussi dans leur prestation de travail alors que le président du Conseil du Trésor, Christian Dubé, souhaite prolonger indûment cette situation exceptionnelle pour se donner les coudées franches.

« Dans ce projet de loi, le gouvernement s'arroge le droit de maintenir l'état d'urgence sanitaire pendant encore deux ans. Deux ans au cours desquels la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, aura la liberté de suspendre les droits des salarié-e-s et les dirigeant-e-s des établissements pourront les "barouetter" selon leur bon vouloir, comme nous l'avons constaté pendant la première vague de la pandémie. Nos membres en ont plus qu'assez. On a commencé à déconfiner le Québec, qu'on nous redonne nos droits maintenant », a poursuivi Andrée Poirier.

Les articles 31 et 32 du projet de loi qui prolongent l'état d'urgence sanitaire inquiètent particulièrement l'APTS, qui y voit ni plus ni moins une manière détournée de soustraire les dirigeant-e-s des centres intégrés (universitaires) de santé de services sociaux et des centres hospitaliers universitaires à leurs obligations envers les salarié-e-s. D'ailleurs, le syndicat est très préoccupé de l'état d'exception que met en place ce projet de loi et de la suspension des mécanismes normaux d'analyse et de contrôle des différents projets d'infrastructures qui en découle.

« Le gouvernement a beau nous assurer que telle n'est pas son intention, c'est ce qui est écrit. S'il ne veut pas se retrouver avec une nouvelle commission Charbonneau, il devra apporter des changements majeurs à son projet. Nous comprenons que l'heure de la reprise économique a sonné pour le gouvernement, mais il devra aussi s'assurer que le RSSS soit capable de faire face à la deuxième vague annoncée de COVID-19. Et rien n'est moins sûr pour le moment », a conclu la présidente de l'APTS.

Consultez [l'avis de l'APTS](#).